

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 65 (1985)
Heft: 2

Vorwort: Éditorial : et de douze!
Autor: Ulmann, Gérard

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et de douze !

L'Europe marche vers l'unité, d'un pas cahotant certes, pas toujours très assuré, mais elle avance. C'est une Europe des neuf jusqu'en 1981, année où la Grèce vint rejoindre le peloton, et dès janvier prochain le club aura douze membres avec l'arrivée de toute la péninsule Ibérique.

Et la Suisse ?

Sans parler de sa position géographique, au cœur de l'Europe, il faut savoir que dans ses échanges avec la CEE, la Confédération exporte pour 30,5 milliards de francs suisses, le 63 % de ses exportations, et importe pour 46,4 milliards permettant à l'Europe des dix de réaliser un excédent de 16 milliards, de quoi compenser la moitié du déficit enregistré avec le Japon. En tant que deuxième client de la CEE, la Suisse a obtenu il est vrai quelques égards.

Une adhésion de la Suisse est-elle possible ? A court et moyen terme non, et ceci pour trois raisons. Premièrement, la CEE poursuit le but lointain d'une union politique, objectif réputé incompatible avec la neutralité suisse. Deuxièmement, superprotégée, l'agriculture helvétique ne peut survivre à l'ouverture des frontières. Troisièmement, la Suisse ne peut, sous prétexte de la libre-circulation des personnes, admettre un surcroît de main-d'œuvre étrangère.

Les accords de 1972 donnent, sauf dans quelques cas, aux produits suisses le statut européen, donc plus d'obstacles douaniers. Mais les voies de l'exportation ne sont pas pour autant complètement dégagées, restent les obstacles dits « non-tarifaires » tels que les réglementations spéciales, normes de sécurité, prescriptions d'étiquetage. Il faut maintenant éviter que par une politique passive, qui tendrait simplement à une harmonisation unilatérale décidée à Bruxelles, la Suisse se trouve écartée du processus d'élaboration de ces normes impliquant une perte réelle de souveraineté et donc d'indépendance.

La seule voie pour la Suisse est donc de participer à toutes les commissions, organismes européens, de jouer la carte de l'Europe sur les plans monétaire, industriel, technologique et scientifique. En un mot d'avoir une politique d'intégration active. Que le terme soit de l'invention de Monsieur Sommaruga, directeur de l'Office fédéral des Affaires économiques extérieures, laisse augurer que dans cette bataille, Berne semble avoir oublié son nombrilisme.

Gérard ULMANN.